

Le Quotidien

DE LA RÉUNION ET DE L'Océan Indien

www.lequotidien.re

FREDO
Quotidien

5 400 €

À GAGNER AUJOURD'HUI

Jeudi 21 août 2025 - N° 16240 - 49^e année - Prix : 1,20 €

www.lequotidien.re

FINANCIARISATION DE LA SANTÉ

Parce que notre santé vaut cher

En trois épisodes, aujourd'hui, demain et samedi, Le Quotidien participe au débat de santé publique sur l'arrivée de groupes financiers dans les cabinets de radiologie et sur les effets redoutés.

pages 2 à 3

Le Port

Détruire pour mieux reconstruire

page 9

Portrait

Alain Dambreville, l'agriculture par hasard

page 12

Football

Souquet, pas parti pour ramer

page 18

Le Quotidien

PRÉSENTE

Le Salon de L'Emploi

24 & 25
OCTOBRE 2025

au parc des expositions
nordev



EXPOSANTS

REJOIGNEZ-NOUS !

- ✓ RECRUTEMENT
- ✓ FORMATION
- ✓ INSERTION
- ✓ ENTREPREUNARIAT



salonemploi.re



Trois rendez-vous pour ouvrir le débat à La Réunion, à travers des analyses et des témoignages, sur un système de santé de plus en plus ouvert aux groupes financiers.

Un débat majeur de santé publique

Aujourd'hui à La Réunion, la quasi-totalité des centres de radiologie sont "financiarisés", c'est-à-dire que des sociétés financières ont pris des parts au sein des cabinets de médecins. Au niveau national, cette financiarisation de la santé fait débat. Un rapport du Sénat l'an dernier, analysé dans notre édition du 12 novembre 2024, relayait les inquiétudes de beaucoup d'élus et de médecins concernant la quali-

té des soins, les délais de prise en charge ou encore l'indépendance des praticiens face à la véritable révolution dans la pratique médicale qu'est la participation active de groupes financiers au sein de cabinets médicaux. Le modèle français est-il en danger ? Une médecine pour les riches et une autre pour les pauvres est-elle à craindre ?

Avec la financiarisation de la santé, un certain nombre de ques-

tions autour de la santé publique doivent être posées, et un débat public s'instaurer. Des rapports récents pointent les dangers de la financiarisation : à La Réunion, les radiologues "financiarisés" et le groupe Simago tentent de rassurer.

C'est l'objet du premier épisode que Le Quotidien propose aujourd'hui. Mais, pour bien comprendre l'enjeu, deux autres épisodes suivront demain et sa-

medi. D'abord sur le respect du cadre de la loi, plus précisément du code de la santé publique qui veille notamment à l'indépendance des médecins.

Ensuite sur l'impact de la financiarisation concernant les délais et la qualité de prise en charge, avec des témoignages pour et contre ce phénomène. Ainsi, Le Quotidien espère contribuer au débat public sur cette question vitale.

La Réunion comme territoire cobaye

Il y a un an, Le Quotidien publiait un dossier relayant les inquiétudes d'élus et d'acteurs de la santé concernant l'arrivée de groupes financiers dans le système de soins. Que s'est-il passé depuis ? Quelle est la position des praticiens qui ont fait alliance avec les financiers ?

«Pour la radiologie, le secteur est à un moment crucial : les différents acteurs, pro et anti-financiarisation, se regardent dans le blanc des yeux. Le rapport de force est en cours». C'est ce que disait le sociologue Antoine Leymarie en décembre 2024, lors d'un entretien à Mediapart, quelques mois après la publication d'un rapport du Sénat en forme d'alerte. Alors que des fonds d'investissement prennent le contrôle de cliniques, laboratoires et centres d'imagerie, des sénateurs appellent à une régulation stricte pour protéger l'indépendance des professionnels de santé et assurer la qualité des soins.

Face à ce défi, La Réunion est un territoire aux avant-postes puisque 90% des cabinets de radiologie qui ont des droits d'accès sur les équipements lourds (IRM et scanner)

ont vu des sociétés de capital-investissement entrer dans leur capital, loin devant l'Hexagone. Un an après notre dossier, deux centres de radiologie font exception. L'un est situé à Saint-Benoît, l'autre à Saint-Paul. Or, ce dernier est actuellement en redressement judiciaire. «Du fait d'une mauvaise gestion», accusent les cabinets financiarisés (lire par ailleurs). «Parce qu'on nous étouffe», répondent les radiologues non financiarisés.

Deux nouveaux rapports en 2025

Ces derniers estiment que la tendance à la financiarisation de la santé, dont on nous dit qu'elle ne va pas s'arrêter au secteur de la radiologie, nuit à l'indépendance des médecins et à l'offre de soins.

Un an après la publication du

2

À La Réunion, il ne reste que deux cabinets de radiologie non "financiarisés" qui ont des droits d'accès sur les équipements lourds (IRM et scanner).

rapport sénatorial, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'un côté et de l'autre l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF), ont rendu leur avis. En mai dernier d'abord, une étude a été réalisée sur la financiarisation des soins ambulatoires dans les pays de l'OCDE.

Le rapport «constate que les services ambulatoires spécialisés sont récemment devenus une cible pour les institutions financières actives dans le secteur de la santé, notamment en dentisterie, ophtalmologie, radiologie, biologie et soins primaires». Il relève par ailleurs des «impacts souvent négatifs des investissements de certains acteurs financiers, notamment les sociétés de capital-investissement» et propose des outils pour «lutter contre la financiarisation des soins ambulatoires».

«Un niveau d'endettement préoccupant.»

Rapport de l'Igas et de l'IGF

Le rapport de l'Igas et de l'IGF, publié en juillet dernier, constate de son côté que «les secteurs qui ont mis en place les barrières juridiques les plus strictes à l'entrée d'investisseurs non exerçants, loin d'atteindre leur but de protection de l'indépendance des professionnels de santé ou de préservation de la qualité, n'ont fait que susciter des contournements, facteurs d'opacité et de dérives».

Par ailleurs, alors que l'arrivée des sociétés de capital-investissement au sein des centres d'imagerie devait répondre à des investissements de plus en plus lourds en termes de machines (scanner et IRM), le rapport souligne «un accroissement de l'endettement du



Le centre de radiologie des Alizés, à Saint-Denis, est une des structures de soins.

secteur. Le niveau d'endettement atteint est aujourd'hui préoccupant, et pourrait, compte tenu des besoins d'investissement actuels et à venir, devenir critique en cas de tarissement des apports en fonds propres».

Les fonds d'investissement «cherchent à développer et à rationaliser l'entité acquise pour rembourser la dette et ainsi valoriser financièrement l'entreprise pour la revendre à horizon de quatre, cinq ans, en faisant une plus-value», explique Antoine Leymarie.

Sachant cela, jusqu'où seraient-ils prêts à investir, alors que l'Igas et l'IGF parlent désormais d'un «niveau d'endettement (des centres d'imagerie, N.D.L.R.) préoccupant» ? Le rapport retient néanmoins que l'intervention des acteurs financiers sur l'offre de soins peut apparaître comme une opportunité, mais sans véritablement apporter la preuve irréfutable puisque les auteurs admettent que cet impact potentiellement positif «demeure difficilement objectivable et pilotable en l'état des données disponibles».

En parallèle, le rapport reconnaît que «certaines dérives ont été observées», sans vouloir en faire une généralité : «Ces données disponibles ne permettent pas, en dehors de quelques exceptions notables,

d'affirmer à date que les problèmes de qualité soient statistiquement plus importants dans les groupes financiarisés». En clair : on n'a pas les données pour juger, on a constaté des dérives, mais on peut dire que la financiarisation de la santé, c'est quand même une bonne chose... Et d'appeler quand même les pouvoirs publics à une «régulation renforcée» de la financiarisation de la santé. Hors de question par contre, d'exclure les financiers du secteur de la santé.

C'est pourtant ce que demandent nombre d'acteurs et d'élus, échaudés par l'expérience des laboratoires d'analyses, premier secteur de la santé financiarisé. Non seulement l'attractivité de la profession y a chuté, mais en plus, en contournant la réglementation par des montages, les groupes financiers sont désormais devenus majoritaires, faisant basculer le rapport de force avec l'État en leur faveur quand il s'agit par exemple des négociations tarifaires.

Les grands groupes financiers réussiront-ils à également imposer leur loi dans le secteur de la radiologie ? «C'est malheureusement déjà le cas à La Réunion», répond un expert éclairé.

Antoine GESLIN



Par nature, les sociétés financières doivent générer des bénéfices. Mais à quel prix ?

Aujourd'hui

Menace pour le modèle français ?

Demain

Les pouvoirs publics ont la main

Samedi

Au profit des patients ?



ctures qui a choisi de s'associer avec le groupe Simago. (Photo David Chane)

Simago, un acteur devenu majeur à La Réunion



M. Roger, Béglin et Martin, les trois cofondateurs de Simago, un groupe qui se présente comme «un projet collectif conçu pour offrir la meilleure réponse médico-économique possible aux besoins des patients, des radiologues, des prescripteurs, des partenaires et des institutions publiques». (Photo DR)

«Nos médecins ne font pas une sélection par le portefeuille de leurs patients.»

Sébastien DURAND, représentant de Simago à La Réunion

Le groupe Simago se présente comme un «réseau des centres d'imagerie d'exercice libéral où les radiologues libéraux s'épanouissent avec un modèle d'organisation renouvelé». Fondé en 2019, avec plus de 260 radiologues et près de 4 millions de patients par an, le réseau Simago annonçait l'an dernier prévoir «d'investir plus de 100 millions d'euros dans ses équipements d'imagerie, l'intelligence artificielle et la télé-radiologie pour étendre l'offre médicale et permettre la meilleure qualité».

Activité de gestion de fonds

À La Réunion, Simago, c'est «trois groupes d'imagerie que sont Les Alizés, le GIMO et le centre d'imagerie Capricorne, qui est notamment installé au sein de la clinique de Sainte-Clotilde», précise Sébastien Durand, re-

présentant du groupe dans l'île. Simago se présente donc, non comme un fonds d'investissement, mais comme un réseau qui détient des participations minoritaires dans des groupes de radiologie.

Précisément, le Sénat explique que «son capital est détenu à 50 % par des médecins radiologues exerçant au sein du groupe, à 30 % par des non-radiologues participant à la direction de Simago et à 20 % par le fonds Ardian (l'un des leaders mondiaux de l'investissement privé, N.D.L.R.), devenu actionnaire du groupe en 2022. La présence du fonds d'investissement Ardian au capital a permis de soutenir les opérations de croissance externe menées par le groupe».

À noter que selon son code APE (activité principale exercée), Simago France exerce bien l'activité de «gestion de fonds».

A.G.

DES RADIOLOGUES RÉPONDENT AUX CRITIQUES

«Notre exercice, c'est de rendre service aux patients»

Deux radiologues et un représentant de Simago répondent aux affirmations erronées, d'après eux, de ceux qui sont contre l'arrivée des groupes financiers dans les cabinets.

À la suite du dossier intitulé «La radiologie aux mains des fonds d'investissement internationaux» publié en novembre 2024, Le Quotidien a rencontré Raphaële Hoarau, du Centre de radiologie des Alizés, à Saint-Denis, Jean-Pierre Pilou, du Groupe imagerie médicale Ouest (Gimo), à Saint-Paul, et Sébastien Durand, responsable opérationnel pour le réseau Simago. Les deux premiers collaborent au sein de cabinets de radiologie qui ont ouvert leur capital au groupe financier employant le troisième. Voici ce que les médecins affiliés à Simago répondent à leurs détracteurs (l'interview a été réalisée fin 2024):

CRITIQUE N°1 : «Ils ne pratiquent que des examens rentables»

– Dr Pilou: de base, on est mé-

decin et notre exercice de tous les jours, c'est de rendre service aux patients, faire le mieux qu'on peut et moi quand je lis qu'on ne fait que des examens rentables, qu'on ne fait plus d'autres examens, qu'on achète du matériel presque pourri, il faut venir voir nos cabinets.

On a sorti les statistiques. Si vous voulez les examens qui ne sont pas rentables, je prends en exemple l'imagerie cardiaque, entre 2021 et le 30 novembre 2024, on a progressé de 436 %. Pour la mammographie, il y a des cabinets où par exemple à Sainte-Clotilde, ils étaient jusqu'à 11, ils ne sont plus que 4 et ils ont réussi à maintenir leur taux de mammographie. Nous, en mammographie, pareil, on progresse, on a ouvert un centre dédié à l'Éperon. Entre une mammographie de dépistage entre 50 et 74 ans où il n'y a pas

d'urgence, que le délai soit de trois semaines, un mois, ce n'est pas grave. Nous, on a toujours des plages si un gynéco nous appelle en disant: je viens de voir Madame Intel, elle a une boule, est-ce que tu peux la prendre tout de suite ? On la prend tout de suite. Il n'y a aucun délai.

– Sébastien Durand: il faut se rendre compte que, quand on ouvre une structure supplémentaire, ce sont des charges, des coûts de fonctionnement, qui sont supplémentaires. Donc, on n'est pas dans l'idée de réduire une activité, au contraire. On ouvre un centre dédié, dans une atmosphère feutrée où les patientes sont entre elles, avec du matériel haut de gamme. Donc, ce n'est pas dans l'optique de faire moins d'examen pas rentables quand on ouvre un cabinet dédié pour cette activité. En l'espace de

3 ans, l'activité a considérablement explosé. C'est moins rentable de faire de l'intervention que de faire de la mammographie, et pourtant cette activité interventionnelle augmente aussi, parce qu'elle va de pair avec l'activité de dépistage. Les radiologues indépendants ne font plus de mammographie et cette mammographie arrive au cabinet de l'Éperon.

CRITIQUE N°2 : «Les cabinets indépendants sont étouffés par les cabinets financiarisés»

– Dr Pilou: les cabinets indépendants dans l'Ouest, il y a longtemps qu'ils sont en train de mourir. Ce n'est pas de notre faute s'il y a une mauvaise gestion. Il y a même un de leurs associés qui a écrit un article qui conclut en août 2022 que

les petites et moyennes structures vont se faire marginaliser et n'auront jamais la surface financière. Ce sont tous les investissements qui ont été mal faits qui font perdre de l'argent.

CRITIQUE N°3 : «Des patients ont écrit à l'ARS en disant que s'ils rajoutaient 60 euros, ils étaient pris plus rapidement.»

– Sébastien Durand: premièrement, sur la mammographie de dépistage, c'est interdit de prendre un dépassement. Donc pour la partie dépistage, c'est complètement faux de dire que si on rajoute 60 euros, on serait pris plus vite. Deuxièmement, on a des médecins qui sont secteur 1

OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée, N.D.L.R.) ou secteur 2, et donc l'adhésion à l'OPTAM et/ou l'adhésion au secteur 2, c'est permis parce qu'ils ont un cursus universitaire étendu, ils ont fait un clinat (fonction qui est exercée après l'internat pour compléter leur formation, notamment dans les spécialités techniques comme la chirurgie, N.D.L.R.). Donc, ça reconnaît un temps d'études supérieur, des compétences techniques supérieures. C'est une juste reconnaissance pour eux de pouvoir, s'ils le décident, de prendre des dépassements. Notre patientèle CMU, elle, n'a pas diminué. À Gimo, ça oscille entre 25 et 27 % tous les mois, que ce soit avant ou après la mise en place des dépassements d'honoraires. Nos médecins ne font pas une sélection par le portefeuille de leurs patients.

A.G.

Trois rendez-vous pour ouvrir le débat à La Réunion, à travers des analyses et des témoignages, sur un système de santé de plus en plus ouvert aux groupes financiers.

La suite de notre feuilleton

Le Quotidien vous propose depuis hier trois épisodes concernant la participation de sociétés financières au sein de cabinets médicaux en général, et de radiologie en particulier. En effet, à La Réunion, deux sociétés financières, sous couvert de «réseaux», ont massivement investi le capital de centres d'imagerie: France imagerie territoires dans le sud de l'île, et Simago dans le nord et l'ouest.

Hier, Le Quotidien a mis en exergue deux rapports publiés en 2025. Le premier, de l'OCDE, relève des «impacts souvent négatifs des investissements de certains acteurs financiers, notamment les sociétés de capital-investissement».

Le second, publié par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF) constate de son côté que «certaines dérives ont été observées» et appelle les pouvoirs publics à une «régulation renforcée» de la financia-

risation de la santé. Toujours hier, les radiologues «financiarisés» et le groupe Simago assuraient que cette financiarisation était positive pour les patients et la santé publique, et que l'indépendance des médecins était assurée.

Trois épisodes pour comprendre les enjeux

Demain, la parole sera donnée aux politiques, notamment à travers une interview complète de la sénatrice réunionnaise Audrey Bélim, en pointe sur ce sujet, avec également Frédéric Maillot qui a déposé une proposition de loi à propos de cette financiarisation de la santé.

Nous donnerons aussi la parole à plusieurs patientes qui ont notamment écrit à l'Agence régionale de santé (ARS) de La Réunion pour l'alerter par

exemple sur les délais de prise en charge en matière de mammographie. Et bien sûr, le groupe Simago qui livrera ses chiffres concernant justement ces délais de prise en charge.

En attendant, l'épisode d'aujourd'hui est consacré au respect du Code de la santé publique, pierre angulaire de l'égalité des soins entre tous les patients, et de l'indépendance des médecins dans leur pratique médicale, afin d'éviter une «course au rendement» dénoncée par nombre d'acteurs de la santé...

La série sur la financiarisation de la santé a été lancée hier sur Le Quotidien.



Le Code de la santé publique est-il vraiment respecté ?

Élisabeth Gormand est radiologue, conseillère de l'Ordre national des médecins, présidente de l'ordre des médecins du Rhône. Elle porte un regard d'expert sur la financiarisation de la santé, notamment sous l'angle juridique.

«Le conseil de l'ordre des médecins du Rhône a été le fer de lance contre la financiarisation, soutenu par le Conseil national de l'ordre des médecins, qui a confirmé la radiation d'une société d'exercice libéral par actions simplifiées (SELAS) de radiologues qui s'était financiarisée». Élisabeth Gormand en connaît un rayon sur la financiarisation de la radiologie. Selon elle, il n'y a pas de doute: les sociétés financières qui ont des parts dans des sociétés d'exercice libéral de médecins sont dans l'illégalité au sens de l'article R4113-13 du Code de la santé publique. En effet, ce dernier stipule que: «est interdite la détention directe ou indirecte de parts ou d'actions représentant tout ou partie du capital social», notamment pour tout «prestataire de services dans le secteur de la médecine».

Or, ce serait exactement ce que feraient les sociétés financières comme Simago puisque, outre ce que nous ont confirmé les deux radiologues des cabinets Gimo et Les Alizés que nous avons pu interroger, le groupe Simago affirme lui-même sur son site internet être «associé aux côtés des radiologues» pour «la gestion des ressources humaines: recrutement, administration personnel, paie, support en droit social; la comptabilité, le contrôle de gestion et le financement des investissements; les sujets techniques et opérationnels: installation et démarrage d'équipement, modernisation des systèmes informatiques RIS et PACS, aide pour améliorer le parcours patient», activités qui entrent donc dans la sphère de la prestation de services.

«C'est exactement ce type de rapport entre des sociétés commerciales prestataires de services en santé et

l'exercice de la médecine que l'on dénonce», affirme Élisabeth Gormand, ajoutant que le conseil départemental de l'ordre des médecins du Rhône est «le seul à avoir pris le risque d'aller jusqu'au bout».

Confusion des genres

Sans entrer dans les montages financiers compliqués, on peut affirmer que ce qu'il s'est passé dans le Rhône avec la mainmise d'un groupe financier sur les cabinets de radiologie est train de se produire dans le reste de la France, et encore plus à La Réunion... Avec les mêmes contradictions entre prestations de services et exercice de la médecine.

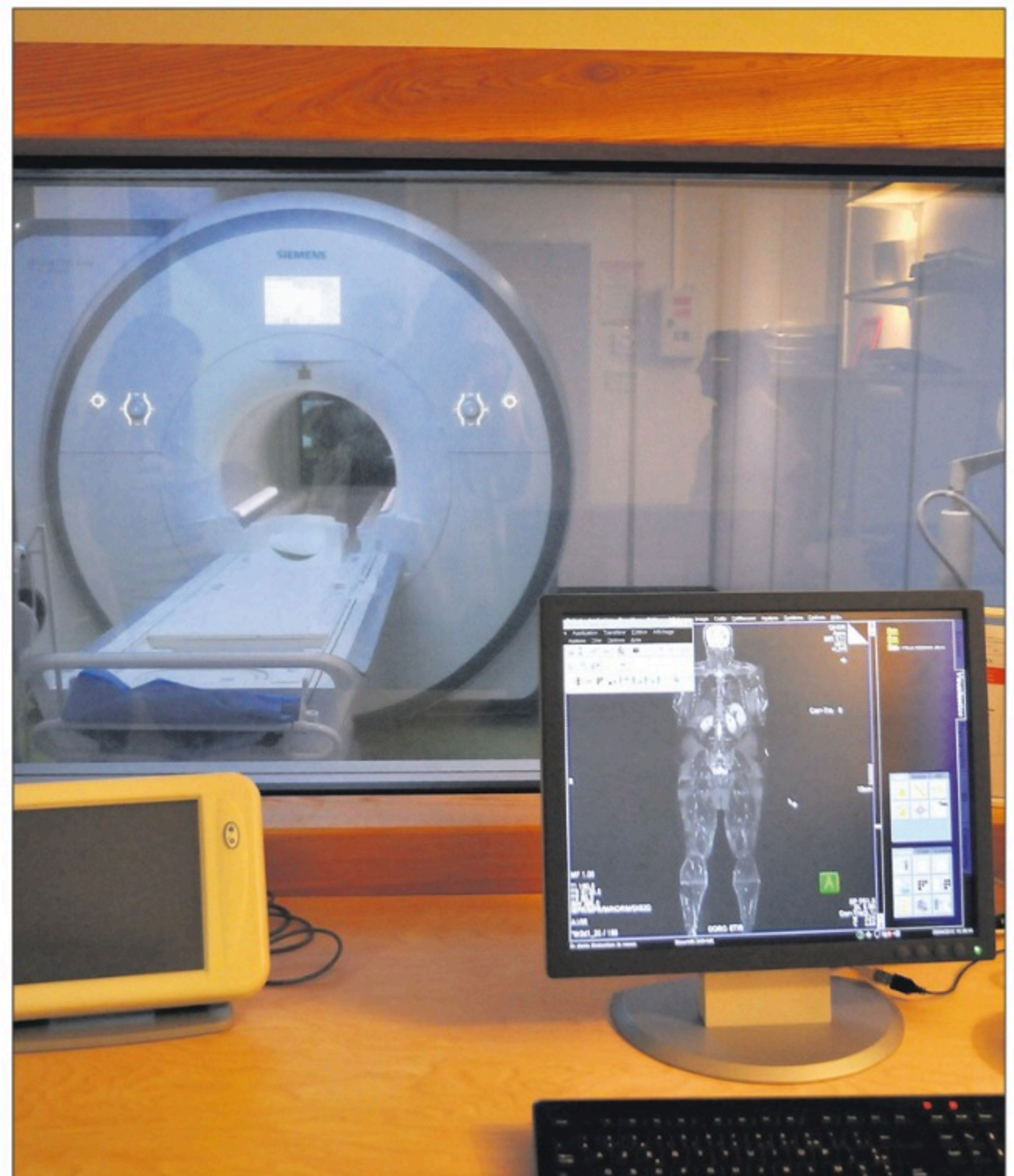
«Ça répond à la question du cumul d'activités. On ne peut pas cumuler une activité médicale avec une activité qui nourrit cette activité médicale. Donc, ici, c'est une activité effectivement commerciale qui rejaillit sur l'activité médicale, donc on a des liens commerciaux qui ne doivent pas exister dans l'exercice médical. Les médecins ont alors une implication complète entre le commerce et l'activité médicale». Ce qui est fondamentalement interdit par la loi. Comment se fait-il alors que les garde-fous n'aient pas pu pleinement jouer leur rôle ?

«Parce que jusqu'à ce que le CDOM69 avec le soutien du conseil national de l'ordre des médecins, on en prenne l'initiative, la loi n'autorisait pas l'ordre des médecins à aller trop loin dans l'examen des contrats. Parce que le CDOM valide les contrats d'exercice. Une SEL (société d'exercice libéral) peut être parfaitement réglementaire, mais les accords qu'elle passe par ailleurs ne sont pas réglementairement déontologues

Le prix d'achat et d'installation d'un appareil d'IRM est de plusieurs millions d'euros. (Photo d'archives Jean-Claude Feing)

«Le respect des conditions d'exercice, c'est d'abord un sujet du Conseil de l'ordre des médecins, avant d'être un sujet de l'ARS. Notre marge de manœuvre sur ce sujet est quasi nulle, il appartient au conseil de l'ordre de faire respecter les conditions d'exercice».

Gérard COTELLON, directeur de l'ARS



logues puisqu'il y a des tentatives régulièrement d'être à la fois dans la SEL et dans une SAS commerciale, la SEL vivant de la SAS et la SAS vivant de la SEL. C'est ce qu'on appelle les cumuls d'activités qui sont décrits dans l'article R4113-13 du code de santé publique».

Les pouvoirs publics comme régulateurs

Concrètement, un distributeur de matériel, Siemens ou Philips par exemple, ne peut pas avoir des parts dans une SAS et venir travailler dans une SEL. «Tout le

monde dirait: regardez, le vendeur de matériel exerce de la radiologie avec des radiologues».

Et c'est bien là où le bât blesse selon Élisabeth Gormand: «Les sociétés financières sont prestataires de services dans le secteur de la médecine via la gestion des appareils de radio et du personnel. Donc, ils sont à la fois prestataires de services et exercent dans la SEL avec les médecins. Ce qui fait qu'il y a un lien direct, chacun tirant un bénéfice de l'autre, et ça, c'est interdit par l'article du code de santé publique. Personne n'a voulu se pencher sur cet article, pudique-

ment bien évidemment». En résumé, beaucoup de professionnels de la radiologie, qui voient cette financiarisation comme une menace sur la santé publique, estiment que la loi n'a pas été utilisée comme il aurait fallu, afin de limiter les pouvoirs des grands groupes financiers.

Or, sans le soutien, ou tout du moins une forme d'abstinence, de l'État, rien n'aurait pu se faire. Mais, depuis au moins un an, il semble que les pouvoirs publics veuillent intervenir sur cette question. À suivre...

Antoine GESLIN

Hier
Menace pour le modèle français ?

Aujourd'hui
Les pouvoirs publics ont la main

Demain
Au profit des patients ?

«Nous veillons strictement au respect des règles»

Le groupe Simago, qui a des parts dans trois groupes d'imagerie à La Réunion que sont Les Alizés et le centre d'imagerie Capricorne dans le nord, et le Gimo dans l'ouest, soutient être totalement dans les clous du Code de la santé publique.

«Simago France a pour objet social principal l'acquisition, la gestion ou la cession de participations au capital d'entités exploitant un centre d'imagerie médicale». Sébastien Durand, responsable opérationnel de Simago à La Réunion, rappelle que, selon le Code de la santé publique, «le quart au plus du capital d'une société d'exercice libéral de médecins ou de sages-femmes peut être détenu par une ou plusieurs personnes», n'ayant pas de lien avec la profession exercée par la société d'exercice libéral (SEL): «par exemple, une personne morale tierce n'ayant pour objet social l'exercice de la médecine », explique Sébastien Durand.

Ainsi, précise-t-il, «une société commerciale telle que Simago France [...] peut détenir jusqu'à 25 % du capital et des droits de vote d'une SEL de médecins. Le solde du

capital est détenu par les médecins en exercice au sein de la SEL concernée».

«Nous veillons strictement au respect de ces règles de répartition du capital social. En effet, si ces dernières venaient à ne plus être respectées, tout intéressé pourrait demander en justice la dissolution de la société et un risque de radiation pèserait sur les SEL du réseau», souligne Sébastien Durand.

«Simplifier le quotidien des groupes d'imagerie du réseau.»

SIMAGO

Le représentant de Simago à La Réunion indique par ailleurs que «cette participation au capital nous permet, en tant qu'associé souhaitant légitimement pérenniser sa participation, d'offrir aux

groupes d'imagerie du réseau un appui quotidien sur des sujets non médicaux (administratif, informatique, achats, opérations) afin de simplifier leur quotidien pour libérer du temps médical au service des patients. Cet appui n'est pas facturé aux groupes d'imagerie du réseau et leur permet de faire des économies d'échelle sans sacrifier à la qualité des services proposés à la patientèle, et sans méconnaître les dispositions du Code de la santé publique».

Sébastien Durand rappelle par exemple le recrutement de «plusieurs radiologues au sein de nos cabinets, au bénéfice de l'offre de soins et particulièrement sur l'imagerie de la femme; la supervision de nos installations informatiques par une DSI (direction des systèmes d'information, N.D.L.R.) experte et centralisée [qui] nous a permis d'améliorer notre sécurité informatique en ayant

mis en évidence de possibles failles sécuritaires historiques; la négociation des achats à l'échelle non plus d'un cabinet mais d'un réseau [qui] nous a permis de changer deux scanners au mois de juillet (un aux Alizés et un à Capricorne) en investissant sur du matériel haut de gamme (scanners équipés d'intelligence artificielle embarquée au bénéfice de l'irradiation du patient, de la qualité d'image et de la préservation de sa fonction rénale, de module interventionnel avancé pour la réalisation de gestes invasif thérapeutiques et/ou diagnostics et module d'acquisition cardiaque) au bénéfice de nos patients et de nos correspondants; la mise en place d'une organisation de prise en charge conjointe des patientes entre le Centre des Alizés et le Centre Capricorne dans le cadre d'une biopsie mammaire ou mammographie à pratiquer en urgence».

L'affaire Imapôle

Direction Lyon, dans le Rhône, un département qui, en termes de financiarisation de la radiologie, ressemble étrangement à ce qu'il se passe à La Réunion. À une exception près: le Conseil départemental de l'ordre des médecins du 69 (CDOM69), soutenu par le Conseil national de l'ordre des médecins, a radié la société financière qui est entrée dans le capital d'un centre d'imagerie (lire par ailleurs).

Constituée en 2011 sous la forme d'une société d'exercice libéral (SEL) à responsabilité limitée, la société Imapôle regroupait uniquement des médecins radiologues.

Dans l'attente d'une décision du Conseil d'État

En 2020, ses associés ont décidé de la transformer en société d'exercice libéral par actions simplifiée et de céder un quart de son capital à la société ImaOne. Le CDOM69 a estimé que les médecins associés exerçant dans la société avaient perdu le contrôle effectif de cette dernière.

En conséquence, en no-



L'Imapôle, le service d'imagerie médicale radié par le Conseil départemental de l'ordre des médecins.

vembre 2023 puis en juillet 2024, le CDOM du Rhône a décidé de radier la société du tableau de l'ordre.

Une radiation qui est actuellement suspendue par décision du juge des référés du Conseil d'État, considérant notamment que les médecins associés ne sont pas privés d'un contrôle effectif de la société Imapôle. Cette société, qui emploie une cinquantaine de salariés, continue donc d'exercer... tout en étant radiée de l'Ordre départemental des médecins. Mais le Conseil d'État doit encore se prononcer sur le fond, probablement d'ici la fin de l'année. Une décision de la haute cour particulièrement attendue car elle pourrait avoir une influence non négligeable sur l'avenir de la financiarisation de la santé en France... Et donc à La Réunion.

Tout simplement magnifique. ★★★★★
LE NOUVEL OBS

Un film qui prend au cœur. ★★★★★
LE PARISIEN

Une merveille. ★★★★★
LES ÉCHOS

Une splendeur. TÉLÉRAMA

FESTIVAL DE CANNES
GRAND PRIX
2025

Valeur Sentimentale

UN FILM DE
JOACHIM TRIER

RENATE REINSVE STELLAN SKARSGÅRD INGA IBSDOTTER LILLEAAS ELLE FANNING

MULTIPLEXÉ
Ciné Grand Sud
St-Paul

MULTIPLEXÉ
Ciné lacaze
St-Denis

MULTIPLEXÉ
Ciné Grand Sud
Pierrefonds

EXCLUSIVEMENT DANS NOS SALLES
DU 20 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2025

arte Télérama LEFIGARO pssst! Nouvel Obs ALLOCINE Konbini GILAC LSC memento inter

Trois rendez-vous pour ouvrir le débat à La Réunion, à travers des analyses et des témoignages, sur un système de santé de plus en plus ouvert aux groupes financiers.

Suite et fin de notre dossier sur la financiarisation de la santé

Après un premier épisode sur le rapport de l'OCDE et celui de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF), publiés cette année, et appelant à une intervention des pouvoirs publics pour mieux réguler l'intervention

des sociétés financières dans l'activité de cabinets médicaux, Le Quotidien s'est intéressé hier au cadre de la loi, qui doit garantir l'indépendance des médecins et l'égalité des patients face aux soins.

En même temps, nous avons interrogé le groupe Simago, un

des principaux acteurs de la financiarisation à La Réunion, et ses radiologues, qui ont assuré qu'il n'était pas question de «course au rendement» de la part des médecins, en rappelant le recrutement de plusieurs radiologues, l'amélioration de la sécurité informa-

tique, ou encore l'investissement dans du matériel haut de gamme, tout cela dans le respect du cadre légal posé par le Code de la santé publique.

Pour ce troisième et dernier épisode, alors qu'à La Réunion, deux sociétés financières, France

imagerie territoires dans le sud de l'île, et Simago dans le nord et l'ouest, dominent l'activité de la radiologie, Le Quotidien donne la parole à des patientes, aux politiques aussi, qui s'alarment de cette financiarisation de la santé: la sénatrice réunionnaise Audrey

Bélim, en pointe sur ce sujet, mais aussi Frédéric Maillot qui a déposé une proposition de loi à ce propos; et toujours à Simago, qui garantit que les délais de prise en charge et la qualité des soins sont sa priorité.

FINANCIARISATION DE LA SANTÉ

Alertes sur les délais de prise en charge

Des témoignages de patientes ont pu être consultés par Le Quotidien. Elles estiment que les centres d'imagerie «financiarisés» ne leur ont pas proposé de délais convenables. Au contraire, Simago assure que depuis son arrivée, la situation se serait considérablement améliorée.

Depuis l'an dernier, des patientes signalent à l'Agence régionale de santé avoir connu des difficultés pour prendre rendez-vous avec des centres d'imagerie situés près de leurs domiciles dans le cadre d'échographies qu'elles estimaient urgentes, ou tout du moins que leurs médecins prescrivaient comme importantes pour leur santé.

Ainsi, en avril 2024, plusieurs mails sont envoyés à l'ARS: une patiente s'interroge sur le délai qui lui est donné par le Groupe imagerie médicale de l'Ouest (GIMO) à propos d'une échographie abdominale, alors qu'un scanner avait pu être réalisé en urgence. Dans le même temps, une femme souffrant d'une douleur intermittente au bas-ventre se voit prescrire une échographie abdominale.

«Voilà maintenant sept mois que j'appelle régulièrement.»

Une patiente

Le centre du Capricorne et celui des Alizés ne lui proposent un rendez-vous que 60 jours plus tard. Finalement, elle réussit à passer cette échographie dix jours plus tard dans un centre d'imagerie «non financiarisé». L'examen révélera «une pathologie pouvant nécessiter une intervention chirurgicale».



Sébastien Durand, responsable opérationnel de Simago à La Réunion. (Photo DR)

Autre témoignage, celui d'une femme qui, munie d'une ordonnance de sa gynécologue pour une mammographie, échoue pendant plusieurs mois à décrocher un rendez-vous au cabinet des Alizés: «Voilà maintenant sept mois que j'appelle régulièrement le cabinet Alizés afin d'obtenir un rendez-vous. Les réponses sont inlassablement les mêmes: il n'y a pas de plannings ouverts, il manque du personnel, il n'y a pas de médecins, merci de rappeler plus tard et d'essayer chaque semaine. Ce qui suppose donc d'avoir beaucoup de chance: appeler le jour où enfin il est donné aux secrétaires une bien courte visibilité sur un planning mammographie ouvert pour cinq jours et donc overbooké en quelques heures».

Habitant dans le nord de l'île, la patiente s'interroge «sur la dégradation des soins désormais offerts aux Réunionnais», et interpelle l'ARS.

Toujours en avril 2024, d'autres patientes envoient des mails, notamment au n°2 de l'ARS Etienne Billot, s'étonnant que les centres d'imagerie Capricorne, Alizés et même Orchidées (GIMO) «restent injoignables toute la journée». Une autre patiente dont la mère habite dans le nord de l'île, qui n'a pas de permis de conduire, n'arrive pas à avoir de rendez-vous, «ce qui augmente les risques de retard de dépistage et de prise en charge s'il s'avérait qu'on lui détecte une maladie».

Simago assure tenir les délais

Et d'ajouter: «ce n'est pas normal que certains centres d'imagerie bloquent la facilité d'avoir un rendez-vous pour une mammographie, alors que pour une radio du bras ou de la jambe, on peut trouver une place le jour de l'appel».

Au-delà de l'étonnement de ces patientes qui ont écrit à l'ARS, c'est une angoisse certaine de ne

«Entre 2021 et 2024, l'activité de mammographie a crû de plus de 50 % sur les trois groupes de l'île.»

Audrey DUMY, responsable de la communication de Simago



Selon Simago, les délais pour une mammographie dans ses centres d'imagerie sont plus courts que dans l'Hexagone. (Photo Raymond Wae Tion)

pas être prise en charge à temps qui transpire de ces témoignages.

Interrogé sur les arguments de ses détracteurs qui estiment que les centres d'imagerie qui lui sont associés «écartent les actes les moins rémunérateurs avec des délais inacceptables», le groupe Simago conteste fermement ces accusations.

«19 277 mammographies réalisées par nos cabinets.»

Sébastien DURAND, responsable Simago

Ainsi, Sébastien Durand, responsable opérationnel de Simago à La Réunion, explique au Quotidien que: «L'association des groupes d'imagerie médicale GIMO, Alizés et Capricorne avec le Réseau Simago a notamment permis de renforcer les équipes médicales sur le GIMO et les Alizés avec trois jeunes radiologues qui se sont associés au premier janvier 2024 sur le GIMO, et trois radiologues qui se sont associés ou installés aux Alizés entre octobre 2024 et janvier 2025. L'intégration de ces six praticiens se fait dans le cadre d'une démographie médicale (radiologique) très défavorable (une dizaine de radiologues en moins sur le territoire Nord/Nord-

Est en l'espace de quelques années, principalement pour des départs à la retraite et un décès en cours d'exercice».

Sébastien Durand ajoute: «Même si ces six praticiens ne sont pas tous sénologues (médecins spécialisés dans le diagnostic et le traitement des affections du sein, N.D.L.R.), leur arrivée permet aussi de dégager du temps médical au profit des sénologues déjà installés, et donc au profit de l'accès à l'imagerie mammaire pour nos patientes».

S'appuyant sur des «données CGSS 974 consolidées», que Le Quotidien n'a pas pu vérifier, le responsable opérationnel de Simago indique que, «sur la seule année 2024, 19 277 mammographies ont été réalisées par l'ensemble de nos cabinets (GIMO, Capricorne, Alizés)».

«Notre délai moyen de rendez-vous en mammographie est d'environ 38 jours.»

Sébastien DURAND, responsable Simago

De plus, selon Sébastien Durand, «on observe aussi très nettement le bénéfice de l'arrivée de ces nouveaux praticiens sur l'activité du premier semestre 2025 versus le premier semestre 2024. Aux Alizés:

+ 34 % de patientes prises en charge en sénologie, à GIMO, + 5 % de patientes prises en charge sans effectif supplémentaire».

Sébastien Durand conclut: «Il faut évoquer aussi le fait que nos radiologues réalisent des gestes que tous les cabinets d'imagerie ne pratiquent pas, et notamment les biopsies mammaires sous stéréotaxie (en salle de mammographie ou en IRM) ainsi que la pose de harpons (repères pré-chirurgie). Ce sont plus de 250 gestes de ce type qui ont été pratiqués l'année dernière (là aussi, données CGSS 974 consolidées); ces gestes sont particulièrement longs (30 minutes à 1 heure, soit 3 à 6 mammographies de moins sur une vacation lorsque l'on pratique l'un de ces gestes, sans oublier le temps médical surajouté: suivi des résultats d'anatomopathologie, consultation d'annonce des résultats pour la patiente, coordination avec le médecin traitant, le gynécologue, le chirurgien, l'oncologue...».

Enfin, sur les délais, le responsable opérationnel de Simago assure que, actuellement, «notre délai moyen de rendez-vous en mammographie sur l'ensemble de nos structures est d'environ 38 jours, là où ils sont en moyenne de 45 jours dans l'Hexagone (16 % de moins à La Réunion)».

Antoine GESLIN

Jeudi Menace pour le modèle français ?	Hier Les pouvoirs publics ont la main	Aujourd'hui Au profit des patients ?
--	---	--

«Les radiologues vont faire de la discrimination à l'acte»

Audrey Bélim, sénatrice de La Réunion, réagit sur ce sujet de la financiarisation de la santé.

- La Réunion est un territoire de conquête pour les groupes financiers en matière de santé ?

- Exact. Ce qui se passe actuellement sur le territoire de La Réunion, c'est le teasing de ce qui peut se passer dans la France hexagonale très prochainement. Si on ne sanctionne pas d'une part, si on ne donne pas un réel pouvoir à l'Ordre des médecins dans le cadre de la régulation d'autre part et si l'on continue à laisser ces sociétés racheter des cabinets médicaux.

- Vous avez rencontré à la fois les médecins indépendants et les sociétés financières ?

- Bien sûr, je ne peux pas me permettre de juger ou de préjuger si je ne connais pas, parce que chacun avance des éléments qui sont très intéressants : sur le fait qu'il y a des départs à la retraite, ils disent être là pour remplacer par exemple, ce sont les arguments justement des financiers, qu'ils ont la possibilité de remplacer tout de suite avec du matériel haute technologie, des jeunes formés à la nouvelle technologie etc. Quand on les écoute, on se dit c'est une bonne chose.

Mais derrière, quand on sait le niveau de dette auquel s'engagent les jeunes radiologues et finalement la pression financière qu'ils ont, ils sont finalement influencés pour faire de la discrimination à l'acte. C'est ce qui arrive sur notre territoire.

«Je n'ai toujours pas les données de l'ARS.»

Audrey BÉLIM, sénatrice

- C'est-à-dire ?

- Auparavant, alors que nous étions ultra-performants concernant notamment les rendez-vous sur la mammographie, aujourd'hui on est en net recul. S'il y a des urgences, les prises de rendez-vous sont parfois très longues parce qu'il y a de la discrimination à l'acte, parce que les actes qui ne sont pas financés à un niveau suffisant ne sont pas traités en priorité ou dans les mêmes délais que des actes qui sont beaucoup plus rémunérateurs.

- À La Réunion, le groupe Simago, que nous avons interrogé, dit le contraire.

- En octobre, j'avais déjà interpellé l'ARS parce que je voulais avoir les véritables données, je me

suis retourné vers l'Ordre des médecins pour avoir des données un peu plus ciblées. Donc l'Ordre des médecins me dit que la régulation appartient malheureusement encore aujourd'hui à l'ARS. Et l'ARS est interpellée en octobre, et relancée en novembre. Quand le ministre de la Santé, Yannick Neuder, est venu à La Réunion, j'ai eu le directeur de l'ARS qui me disait : «il faut qu'on se voie, je n'ai pas eu le temps de vous répondre, il faut qu'on échange.» Aujourd'hui, je n'ai rien. En juin, j'ai relancé à nouveau. Je n'ai toujours pas ces données afin de vérifier l'exactitude des données de Simago.

«De la régulation pure et dure.»

Audrey BÉLIM, sénatrice

- Vous avez présenté certains amendements l'année dernière autour de la régulation de la financiarisation de la santé.

- C'est sur la prise de participation financière avec une durée minimale, c'est une notion de contrôle effectif pour les ordres dégagés par la jurisprudence, c'est interdire les clauses contractuelles soumettant la



Audrey Bélim, sénatrice de La Réunion. (Photo DR)

transmission de documents aux ordres professionnels ou à une autorisation préalable ou une obligation de confidentialité.

C'est vraiment de la régulation pure et dure pour contrôler finalement le niveau de financiarisation et cette espèce d'indépendance de ces cabinets financiers.

Ces amendements ne sont pas passés l'année dernière.

Comme l'amendement sur le coefficient géographique, on va réessayer cette année parce qu'il n'y a pas que La Réunion qui est concernée.

Propos recueillis par A.G.

«Pour un observatoire de la qualité des soins»



Frédéric Maillot, député de La Réunion. (Photo Pascal Neau)

À la suite de la Une du Quotidien mercredi, lançant le dossier de la financiarisation de la santé, le député réunionnais a rappelé dans un post Facebook intitulé «Santé publique : accès aux soins pour tous» qu'il avait déposé une proposition de loi en février dernier, «visant la régulation de l'imagerie médicale». Frédéric Maillot affirme avoir «informé le ministre de la Santé Yannick Neuder». Dans sa proposition de loi, Frédéric Maillot rappelle que «depuis 2022, l'Académie nationale de médecine a mis en

garde contre l'ampleur grandissante de la financiarisation du secteur de la radiologie». Il met en exergue «l'absence de transparence», ainsi qu'une «déréglementation professionnelle [et] un choix prééminent pour les examens plus rentables».

Concrètement, Frédéric Maillot propose la création d'un «schéma d'organisation et d'implantation des activités d'imagerie médicale, qui serait défini par les agences régionales de santé et dont le respect conditionnerait l'autorisation de création, de

changement d'implantation ou de cession d'une activité d'imagerie médicale». Cela permettrait de «réguler l'installation des activités d'imagerie médicale en fonction des besoins des populations et des spécificités territoriales» pour une meilleure proximité des centres d'imagerie médicale et des délais raisonnables de prise en charge.

Le député réunionnais souhaite aussi la création d'un «observatoire de la qualité des soins d'imagerie médicale».

L'exemple américain n'est pas anecdotique

Élisabeth Gormand, radiologue, conseillère de l'ordre national des médecins, présidente de l'ordre des médecins du Rhône (voir édition d'hier) jette un regard critique sur le système américain, déjà ultra-financiarisé :

«Aux États-Unis, ils ont commencé bien avant nous avec les fonds de pension qui investissent. Il y a des études qui ont montré que là

où ils avaient mis des fonds de pension, on avait une augmentation des coûts et une baisse de la qualité. C'est-à-dire que ça avait été fait pour rationaliser les coûts, et en fait, pas du tout. Les primes des mutuelles ou des assurances ont énormément augmenté pour une baisse de la qualité dans l'accès aux soins. Et c'est le contribuable qui paye la facture au final».

La sénatrice s'est mis seins nus pour alerter les pouvoirs publics

Fin septembre 2024, la sénatrice de la Charente, Nicole Bonnefoy, a monté une action pour soutenir Annette Bonnet, une malade de 61 ans, qui n'avait pas de rendez-vous pour une mammographie.

Afin de dénoncer cette situation, Nicole Bonnefoy avait, à la veille d'Octobre rose, réuni plusieurs élus locaux pour poser

seins nus. Grâce à cette mobilisation au retentissement national, Annette Bonnet avait réussi à obtenir un rendez-vous juste après. En avril dernier, Nicole Bonnefoy a posé une question écrite à la ministre de la santé, s'alarmant de «délais d'attente extrêmement longs : plus de trois mois pour une IRM et plus d'un

an pour une mammographie de dépistage».

Nicole Bonnefoy demandait alors «une concertation entre les représentants du syndicat des radiologues et la Caisse nationale d'assurance maladie, pour éviter un effondrement des structures privées, pilier de la prise en charge dans les territoires fragilisés».



Plusieurs élus de La Charente ont manifesté seins nus pour protester contre la difficulté d'obtenir un rendez-vous pour une mammographie. (Photo Facebook Nicole Bonnefoy)

PRÉSENTE

Le Salon de L'Emploi

24 & 25 OCTOBRE 2025

au parc des expositions **nordev**

EXPOSANTS

REJOIGNEZ-NOUS !

salonemploi.re

- ✓ RECRUTEMENT
- ✓ FORMATION
- ✓ INSERTION
- ✓ ENTREPRENARIAT

Date de clôture des inscriptions : mardi 30 septembre 2025

Retrait des dossiers sur demande : contact@salonemploi.re